

Désignation de l'entreprise			112 COIFFURE			Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise			112 BD JEAN JAURES 92110 CLICHY								
SIRET			8 0 3 8 0 3 1 7 0 0 0 0 1 5								
Durée de l'exercice en nombre de mois *			1, 2			Durée de l'exercice précédent * 1, 2					
						Exercice N clos le					
						3, 1, 1, 2   2, 0, 2, 3					
<b>ACTIF</b>						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	26 500	012		26 500				
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *	028	6 608	030	4 947	1 662					
	Immobilisations financières * (1)	040	1 389	042		1 389					
Total I (5)			044	34 498	048	4 947	29 551				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070						
		Autres * (3)	072	2 184	074		2 184				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	3 417	086		3 417				
Charges constatées d'avance *		092		094							
Total II			096	5 602	098		5 602				
Total général (I + II)			110	40 099	112	4 947	35 153				
<b>PASSIF</b>						Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000				
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126		49				
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131						
	Report à nouveau				134		2 623				
	Résultat de l'exercice				136		146				
	Subventions d'investissement				137						
Provisions réglementées				140							
Total I					142		3 818				
Provisions pour risques et charges					Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		4 988				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		5 389				
	Comptes courants d'associés				173		20 958				
	Autres dettes				175						
Produits constatés d'avance				174							
Total III					176		31 335				
Total général (I + II + III)					180		35 153				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (Article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		112 COIFFURE		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le	
						13/11/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	36 190
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	36 190
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	11 553
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	638		244	724
	Rémunérations du personnel *					250	21 600
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 354
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerces)					254	811
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	262	2
	Total des charges d'exploitation (II)						264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	146
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) / dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347 / 348		300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	146
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	146	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sixies)		986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sixies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991				
	ZFANG 44. quaterdecies		345	Investissements et souscriptions autre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 desies A)		658	Déduction exceptionnelle (Art 39 desies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 desies B)		645	Déduction exceptionnelle (Art 39 desies C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art 39 desies D)		648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 desies E)	641			
Déduction exceptionnelle (Art 39 desies F)		990	Déduction exceptionnelle (Art 39 desies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	146
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables *		23 052	dont imputés sur le résultat :			360	146
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	26 500	402		404		406	26 500				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	6 608	452		454		456	6 608				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	1 389	482		484		486	1 389				
TOTAL		490	34 498	492		494		496	34 498				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 136	542	811	544		546	4 947				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	4 136	572	811	574		576	4 947				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	588	587	589					
			Plus-values taxables à 19 % ①	579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.